

Conditions-cadres du module MSDRO 21, printemps 2026

Ce module s'inscrit dans la continuité du travail effectué au semestre d'automne durant le premier module de didactique du droit et pose les bases d'une formation professionnelle pour l'enseignement du droit. Il est composé de phases de cours et de séminaires qui privilégient le travail de groupe.

Ce module est centré sur l'analyse des pratiques actuelles et la diversité des approches dans l'enseignement en droit, en relation avec les plans d'études et les élèves du secondaire II. L'accent est mis sur la question de l'évaluation en droit et sur des thématiques spécifiques de l'enseignement du droit au secondaire II, en particulier pour développer des compétences juridiques chez les élèves. L'usage des intelligences artificielles et les défis liés à la durabilité sont les fils rouges thématiques du semestre.

À partir d'exemples concrets, les étudiant·e·s élaborent et analysent des séquences d'enseignement, y compris les évaluations des élèves ; ils·elles apprennent à les varier et à les planifier sur le court et le moyen terme. Durant les cours, les analyses sont faites par le formateur à partir d'exemples choisis ; durant les séminaires, les étudiant·e·s élaborent leurs analyses à partir de leur propre pratique.

Toutes les informations concernant le déroulement du module se trouvent sur le site internet du formateur www.gaius.ch.

Compétences principalement travaillées

- Maîtriser et exploiter des savoirs disciplinaires, didactiques et épistémologiques en droit
- Concevoir et animer des situations d'enseignement en droit en fonction des élèves et des plans d'études officiels
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences juridiques des élèves
- Intégrer les dimensions de la culture numérique dans la pratique professionnelle de l'enseignement du droit

Niveaux de maîtrise attendus

- Transposer des savoirs disciplinaires dans l'enseignement du droit en respectant les plans d'études officiels
- Planifier des dispositifs d'enseignement-apprentissage en droit
- Choisir des démarches ou modalités de travail variées qui permettent aux élèves de s'impliquer tant individuellement qu'en groupe
- Utiliser à bon escient un éventail de techniques d'évaluation formelle et informelle
- Détecter par ces techniques les problèmes d'apprentissage et utiliser les ressources appropriées pour y remédier
- Intégrer les outils numériques et l'intelligence artificielle dans la conception des activités d'enseignement-apprentissage

Ouvrages de référence

ROBERT F., *Enseigner le droit à l'école*, Paris, ESF, 1999.

AMARELLE C., Mix & Remix., *Droit suisse*, Lausanne, LEP, 2021.

BOILLLOD J.-P., *Manuel de droit*, Genève, Slatkine, 2017.

MÜLLER Ch. (dir.), *Introduction au droit suisse – manuel scolaire*, Neuchâtel, Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel, 2022.

CHAUDET Fr., CHAUDET Fl., JUNOD V., LANDROVE J. C., MACALUSO A., *Droit suisse des affaires*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 2023.

MONTAVON P., *Abrégé de droit civil*, Zürich, Schulthess, 2020.

MONTAVON P., *Abrégé de droit commercial*, Zürich, Schulthess, 2017.

MÜLLER Ch., *Contrats de droit suisse*, Berne, Stämpfli, 2021.

Planification des séances

Les séances ont lieu de 13h30 à 16h45, avec une pause de 15 minutes.

Séances	Lieux	Thématiques didactiques et disciplinaires
20.02.2026	HEP Valais Av. du Simplon 13, St-Maurice, s. P11	<i>L'évaluation (1) :</i> Déterminer les fonctions et caractéristiques essentielles de l'évaluation ; <i>chiffrer</i> les productions des élèves
27.02.2026	EAD (asynchrone et synchrone)	<i>L'évaluation (2) :</i> Corriger des évaluations en droit à la lumière des apports de la docimologie
06.03.2026	HEP Valais Av. du Simplon 13, St-Maurice, s. P11	<i>L'évaluation (3) :</i> Élaborer une grille d'évaluation critériée pour évaluer efficacement des compétences juridiques
13.03.2026	HEP BEJUNE La ciblerie 45, Bienne, C703	<i>Thèmes juridique et didactique abordés :</i> L'IA et les outils numériques dans l'enseignement du droit : enjeux sociaux et nouvelles compétences
20.03.2026		<i>Thèmes juridique et didactique abordés :</i> L'Anthropocène et la durabilité dans l'enseignement du droit : enjeux sociaux et transformations du droit
27.03.2026		<i>Thèmes juridique et didactique abordés :</i> le droit pénal <i>Séminaire présenté par :</i> Jean-Marc, David et Hugo
17.04.2026	EAD (asynchrone) : préparation des séminaires et du dossier de certification	
24.04.2026	HEP Valais Av. du Simplon 13, St-Maurice, s. P11	<i>Thèmes juridique et didactique abordés :</i> La responsabilité civile <i>Séminaire présenté par :</i> Nadia M., Nadia Z. et Iza
01.05.2026	EAD (synchrone et asynchrone)	<i>Thèmes juridique et didactique abordés :</i> le droit des contrats <i>Séminaire présenté par :</i> Alexandra, Gilles et Romain

08.05.2026	IUFE de Genève Bd. Du Pont-d'Arve 40, Pavillon Mail, s. PM 01	<i>Thèmes juridique et didactique abordés</i> : le droit de la propriété et la gestion des communs <i>Séminaire présenté par</i> : Blaise, Adrien et Shayegan
22.05.2026	HEP Vaud Av. de Cour 33, 1014 Lausanne, s. C33-712	<i>Thèmes juridique et didactique abordés</i> : La protection des données et la propriété intellectuelle <i>Séminaire présenté par</i> : Stéphane, Guillaume et Daniel
29.05.2026		<i>Thèmes juridique et didactique abordés</i> : Le droit international <i>Séminaire présenté par</i> : Myrto, Roxanne et Audrey

Déroulement des séminaires

A part les séances consacrées à l'évaluation, chaque séance du module est dédiée à un thème juridique particulier qui est enseigné dans les écoles du secondaire II.

Lors des séminaires, chaque étudiant·e inscrit·e pour la séance du jour propose un dispositif d'enseignement sur le thème juridique choisi.

- Lors de la première séance du module, les étudiant·e·s choisissent les thèmes juridiques et les dates des séminaires. Ensuite, chaque étudiant·e s'inscrit sur le document en ligne pour le séminaire de son choix ; trois personnes au maximum peuvent s'inscrire pour un séminaire.
- Chaque dispositif d'enseignement proposé travaille une compétence juridique qui est explicitée. Ce dispositif tient compte d'au moins l'une des deux dimensions suivantes :
 - Le dispositif utilise l'IA dans sa conception ou dans son déroulement avec les élèves et en démontre la plus-value pour l'enseignement du droit.
 - Le dispositif se rapporte aux notions de durabilité ou d'anthropocène et permet aux élèves de prendre conscience de ces enjeux pour le droit.
- Un « forum » est ouvert pour chaque séminaire sur le site www.gaius.ch. Dans ce « forum », les participant·e·s du séminaire déposent leurs propositions et peuvent discuter de ces dernières avec leurs collègues, notamment pour ajuster et améliorer ces dispositifs.
Les étudiant·e·s déposent sur leur « forum » tous les documents en lien avec l'élaboration de leur dispositif d'enseignement ; ces documents doivent permettre ensuite aux autres étudiant·e·s d'obtenir tous les éléments nécessaires pour mettre en œuvre ces dispositifs dans leurs propres classes.

Chacun dépose dans son « forum » sa proposition de dispositif au plus tard la veille du séminaire.

- Ces dispositifs d'enseignement sont présentés lors du séminaire. Ces présentations peuvent prendre plusieurs formes : soit le dispositif a été testé en classe et les étudiant·e·s présentent les productions des élèves (il faut alors indiquer dans le forum que tel a été le cas), soit le dispositif est testé durant le séminaire avec les participant·e·s du module qui jouent les élèves, soit le dispositif est simplement

présenté aux autres étudiant·e·s en expliquant la plus-value de l'activité proposée. La forme de la présentation est déterminée par le formateur le jour du séminaire.

- La présentation du dispositif d'enseignement est de longueur variable selon la solution retenue, mais l'ensemble des présentations dure environ une heure. Le reste du temps dévolu au séminaire est consacré à l'analyse des dispositifs présentés.

Certification

La réalisation des tâches lors des séances à distance du 27 février et du 17 avril – soit la réalisation de ces dernières dans les délais indiqués, en respectant les consignes données – **et la mise à disposition d'un dispositif d'enseignement lors du séminaire** comptent pour respectivement **10%** et **10%** de la note de certification.

Pour le **80%** restant, la certification du module consiste en **un dossier de certification** portant sur une séquence d'enseignement en droit et à **une soutenance orale de 20 minutes** de ce dossier.

Le dossier est à remettre au plus tard le vendredi **5 juin 2026** et la soutenance orale aura lieu le vendredi **12 juin** ou le vendredi **19 juin 2026** (un tirage au sort aura lieu lors d'une séance en présentiel à la HEP de Lausanne).

Les critères d'évaluation retenus pour la certification du module sont présentés en détails lors de la séance consacrée à l'évaluation critériée de compétences en droit (la troisième séance du module).

Coordonnées du formateur

Guillaume Roduit

E-mail : guillaume.roduit@hepl.ch

Tél : 079 420 93 00

Didactique du droit
Cour 33, bureau 703
1014 Lausanne

Les étudiant·e·s sont prié·e·s de partager avec leurs responsables de stage les principales informations reçues durant le module.

Durant le semestre, les étudiant·e·s, comme les responsables de stage, peuvent se tenir au courant de l'avancée des réflexions faites en consultant le site internet du formateur : www.gaius.ch.